Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231102-D172_2023-DE

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 2 novembre 2023**

L'an 2023 et le 2 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 26 octobre 2023.

Date de la convocation : 26 octobre 2023
Date d'affichage : 26 octobre 2023
**Délibération N° 02-11-2023 / N°172**
Etaient présents les membres en exercice : 73

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 7
Membres votants : 85

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Alexandre Hulot, Yves Petit, André Michel, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Arnauld Ricq, Olivier Gallet, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Martine Gérard, Jean-François Haultcoeur, Sidonie Duriez, Alain Debureaux, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Henri Cuvillier, Louis Lambert.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Philippe Carton suppléé par Fabien Duranel, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.
Absents excusés : Michel Petit, Geneviève Meurice, Benoit François, René Pruvost, Eric Caron, Chantal Dufresne.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Eric Poulain ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Stéphane Gomès ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Roland Descamps ayant donné procuration à Lionel Cayet,.

**Secrétaire de séance : Patrick Dekeyser**

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231102-D172_2023-DE

**Titre de la délibération : Mise à jour de la convention financière avec le**

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes adhère au syndicat mixte le SYMSAGEL en charge de la gestion du bassin versant de la Lys et qu'elle lui a transféré la mise en œuvre des opérations suivantes :

- le portage des travaux de restauration et d'entretien prévus dans les plans de restauration et d'entretien des cours d'eau,
- le portage des travaux de réalisation et d'entretien des ouvrages de lutte contre les inondations prévus au PAPI.

Monsieur le Vice-Président rappelle également que, les conditions de mise en œuvre des financements de ces opérations, sont définies dans une convention établie depuis septembre 2021. Le SYMSAGEL assure le préfinancement des études et des travaux, il perçoit les éventuelles aides financières accordées pour ces opérations puis facture le reste à charge à la CCCA.

Il précise que :

- La convention comporte une annexe financière précisant l'échéancier des dépenses et des recettes. Dans le cadre des ouvrages de lutte contre les inondations de Béthonsart et Magnicourt-en-Comté, l'annexe financière de la convention n'intègre à ce jour que les coûts pour les travaux,
- Concernant l'ouvrage réalisé à Béthonsart, le SYMSAGEL va prochainement engager les opérations de surveillance et d'entretien nécessaires. Ces opérations nécessitent donc de mettre à jour l'annexe financière de la convention afin d'y intégrer les coûts que cela va générer.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 24 octobre 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise à jour de la convention avec le SYMSAGEL afin de permettre le paiement et la perception des recettes résultant des opérations transférées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention mise à jour avec le SYMSAGEL et tout document inhérent à cette convention et à engager l'ensemble des démarches permettant sa bonne mise en œuvre.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/11/2023 et publication ou notificatio du 09/11/2023